



## **Direction de la Voirie et des Déplacements**

**2019 DVD 65** Stratégie Paris Piéton Attribution de subventions à 5 associations (montant : 13 500 euros en fonctionnement et 6 500 euros en investissement)

### **PROJET DE DELIBERATION**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mes chers collègues,

La stratégie Paris Piéton est le fruit d'un travail collectif et partenarial initié par la Mairie de Paris répondant à la volonté municipale de favoriser une ville plus agréable pour les piétons. Votée à l'unanimité du Conseil de Paris en janvier 2017, cette stratégie est issue d'une large concertation associant des acteurs variés : maires d'arrondissements et territoires limitrophes, associations, institutions, structures spécialisées en recherches scientifiques et conseils... Elle est pilotée par la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) avec le soutien de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR).

Cette stratégie vise à améliorer la vie des piétons et à promouvoir la marche à Paris. Elle s'intéresse autant aux déplacements à pied qu'à l'hospitalité des espaces publics et à la diversité des usages. Elle cherche avant tout à faciliter les trajets journaliers et les conditions de la marche au quotidien, mais entend aussi favoriser la promenade. Elle propose des réponses aussi bien en termes d'aménagement que de réglementation et de sensibilisation, notamment en matière de sécurité routière.

La stratégie Paris piéton est structurée en 5 chantiers pour:

- 1- Faciliter les continuités piétonnes et de nouveaux partages de la voirie
- 2- Favoriser la diversité d'usages de la rue
- 3- Elever les standards de confort des espaces publics
- 4- Repenser l'orientation des piétons
- 5- Conforter la culture piétonne de Paris

Elle prévoit de soutenir les initiatives contribuant à la mise en œuvre de ces cinq chantiers, et en particulier les actions de sensibilisation au partage de la rue et de promotion de la marche.

Dans ce cadre, il vous est proposé de financer en 2019, cinq projets associatifs :

#### 1) Rue de l'Avenir

Depuis 1988, date de sa création, l'association « Rue de l'avenir » a pour ambition de contribuer à transmettre aux générations futures une ville plus sûre, plus solidaire et plus agréable à vivre. Elle agit pour favoriser le développement de mesures qui, toutes, visent à atteindre ces objectifs.

Parmi ces mesures :

- La modération de la circulation motorisée en ville (moins de voitures, moins de vitesse).
- La qualité des espaces publics et de la voirie (aménagement, requalification, vie de quartier...)
- Une offre réaliste d'alternatives pour se déplacer : marche, vélo, transports en commun, automobile...

En 2019, Rue de l'Avenir souhaite poursuivre les projets suivants : séminaire « Avenir de la rue » avec Thierry Paquot, philosophe de l'urbain et Professeur des universités ; suivi de l'appel à projet « Rues aux enfants, Rues pour tous » (deuxième appel à projet lancé fin 2017 par un collectif de 4 associations coordonnées par Rue de l'Avenir qui a fait émerger près de 60 projets dans toute la France et plusieurs en Île de France dont 6 à Paris) ; réflexion sur le problème des sorties d'écoles, la sécurité des enfants et leur sociabilité ; publication destinée aux décideurs sur l'apaisement de la

circulation en Europe ; circulation de l'exposition « 30 ans d'évolution de l'Espace Public ».

Montant de la subvention proposée : 7 500 € en fonctionnement et 1 500 € en investissement (acquisition de matériel informatique)

## 2) Fabrication Maison

Fabrication Maison est une association organisée entre des ateliers participatifs de réflexion sur les quartiers à travers la création graphique, militant pour un design plus environnemental et social, et des chantiers ouverts au public, laboratoires de création et coproduction avec l'habitant et ses territoires. L'association accompagne les acteurs locaux et les habitants dans des actions permettant de développer l'imaginaire collective autour de lieux, leur représentation rêvée, et d'amorcer une communication autour de chantiers à venir et de définir une possible identité visuelle en lien avec le futur aménagement (exemple du rond-point de La Chapelle). Ces ateliers visent à développer des projets de signalétique dans les quartiers qui mettent en valeur les quartiers (exemple des « totems » dans le quartier Danube en lien avec la DVD, ou encore le parcours paysager dans le quartier Saint-Blaise). En 2019, Fabrication Maison souhaite continuer à inventer, améliorer les outils et les processus permettant de fabriquer collectivement des images territorialisées véhiculant une image positive du territoire et de ses ressources, en particulier dans le quartier Danube dans le 19e : réalisation de fresques participatives avec la participation d'un groupe inter-générationnel d'habitants, carte des ressources du quartier, signalétiques pérennes et éphémères, ...

Montant de la subvention proposée : 2 000 € en fonctionnement

## 3) Apertura

L'association Apertura développe des projets artistiques, photographiques et de façon générale des projets à vocation culturelle ou liés au patrimoine, en mobilisant ses ressources humaines et financières auprès de publics qui n'y ont pas accès ordinairement, notamment auprès des enfants, des jeunes adultes et des personnes handicapées. À travers ses actions, elle entend encourager la citoyenneté, favoriser la mixité sociale et culturelle, contribuer à faire vivre les valeurs de partage et de vivre ensemble, en agissant en faveur du lien social et de l'ouverture à l'autre. En 2019, Apertura se mobilise autour du projet « Mon Point de Vue », série d'ateliers d'initiation à la photographie réalisés en milieu urbain, dans le 19e arrondissement, animés par un photographe professionnel pour des enfants et des adultes porteurs de handicap et un public valide. A travers des ballades-reportages, les participants sont amenés à réfléchir et rechercher des détails d'aménagement pour faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap. La prise de vue sera l'occasion de prendre conscience des défauts de l'espace public qui limitent la mobilité. Une projection des photos réalisées par le photographe et les participants sera proposée autour d'un moment convivial.

Montant de la subvention proposée : 2 000 € en fonctionnement et 1 000 € en investissement (acquisition de matériel photographique)

## 4) Robins des Villes

L'association intervient dans différents cadres (scolaire, périscolaire, formation adultes, ateliers ouverts tout public, évènement dans l'espace public, accompagnement de projet habitant...) pour impliquer toutes et tous, et notamment les plus jeunes, dans l'aménagement de l'espace et dans les réflexions autour de la ville, sa fabrication et ses enjeux. Des diagnostics partagés des espaces et des usages dans les quartiers donnent lieu à des projets concrets avec les différents partenaires locaux parcours urbains, festival Prenez Place, ateliers ouverts pour créer des signalétiques spécifiques, ateliers de maquette utopique en bois, ... Robins des villes souhaite pouvoir davantage s'impliquer dans le tissu associatif des 19e et 20e arrondissement et travailler en partenariat avec des associations, entreprises et institutions locales sur les années à venir afin de pérenniser son travail sur ces arrondissements. Les objectifs du projet sont de développer un esprit critique sur l'espace, de lutter contre toutes formes de domination liées à l'espace, de défendre les projets collectifs, d'agir pour le droit à la ville pour tous et d'accompagner les interventions des citoyens sur l'espace.

Montant de la subvention proposée : 2 000 € en fonctionnement et 500 € en investissement (acquisition de

matériel)

5) Cités m'étaient contées...

Cités m'étaient contées est une association, née en 1988, dont le centre d'intérêt est la ville, sa constitution, son évolution. Son objectif est de contribuer à ce que la ville reste un organisme vivant de part et avec ses habitants et usagers. À ce titre, Cités m'étaient contées... développe des projets visant à faciliter l'appropriation des lieux de vie par les habitants, notamment dans les quartiers en cours de mutation urbaine, avec des interventions localisées sur projet. L'association développe ainsi un espace de confrontation et de partage, un réseau d'expertises et de savoirs transdisciplinaires. En 2019, l'association se mobilise autour du projet « Lieu(x) de valeur Paysage des Portes du XXème quartier Fougères - Le Vau », quartier enclavé entre le boulevard extérieur et le boulevard périphérique. L'enjeu est d'accompagner les habitants dans la transformation de leurs quartiers et lieux de vie. Ce projet s'appuie sur la réalisation par les jeunes des quartiers, devenus « enquêteurs de paysage », d'une cartographie pour amener les plus anciens à révéler les lieux de leur mobilité présente et passée, au même âge qu'eux.

Montant de la subvention proposée : 3 500 € en investissement (acquisition de matériel informatique et photographique)

Je vous demande de m'autoriser à attribuer des subventions d'un montant de 13 500 euros en fonctionnement et de 6 500 euros en investissement aux associations précitées et à signer les conventions correspondantes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2019 DVD 65** Stratégie Paris Piéton Attribution de subventions à 5 associations (montants : 13 500 euros en fonctionnement et 6 500 euros en investissement)

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu la délibération 2017 DVD 5 en date du 5 janvier 2017 approuvant la stratégie Paris piéton et la signature de la Charte internationale de la marche ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer des conventions avec cinq associations pour l'attribution de subventions dans le cadre de la mise en œuvre de Paris piéton ;

Vu l'avis du conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par M Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3e Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Rue de l'Avenir (n° SIMPA 90682 n° dossiers 2019\_03009 et 2019\_09123) deux conventions lui attribuant une subvention de fonctionnement de 7500 euros et une subvention d'investissement de 1500 euros pour développer différents projets relatifs à la ville apaisée, aux rues aux enfants ou encore à l'apaisement de la circulation. Le texte de ces conventions est joint à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire est autorisée à signer avec l'association Fabrication Maison (n° SIMPA 15446 n° dossier 2019\_05515) une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 2000 euros pour développer des projets participatifs dans le quartier Danube (19<sup>e</sup>). Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 3 : Madame la Maire est autorisée à signer avec l'association Apertura (n° SIMPA 187531 n° dossiers 2019\_05527 et 2019\_) deux conventions lui attribuant une subvention de fonctionnement de 2000 euros et une subvention d'investissement de 1000 euros pour développer son projet « Mon Point de Vue », visant à mobiliser les habitants sur les aménagements de leur quartier pour faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap. Le texte de ces conventions est joint à la présente délibération.

Article 4 : Madame la Maire est autorisée à signer avec l'association Robins des Villes (n° SIMPA 51841 n° dossiers 2019\_00614 et 2019\_09122) deux conventions lui attribuant une subvention de fonctionnement de 2000 euros et une subvention d'investissement de 500 euros pour mener son projet impliquant différents publics dans l'aménagement de l'espace et dans les réflexions autour de la ville, sa fabrication et ses enjeux dans les 19e et 20e arrondissements. Le texte de ces conventions est joint à la présente délibération.

Article 5 : Madame la Maire est autorisée à signer avec l'association Cités m'étaient contées (n° SIMPA 187017 n° dossier 2019\_09130) une convention lui attribuant une subvention d'investissement de 3500 euros pour développer son projet « Lieu(x) de valeur Paysage des Portes du XXème quartier Fougères-Le Vau ». Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 6 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement et au budget d'investissement de la Ville de Paris.